



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE OYRE  
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-04

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

**Date de la Convocation** : 07/01/2020

**Date d’Affichage** : 07/01/2020

**PRESENTS** : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Anne-Marie BRUNET,  
Mme Stéphanie PENOT,  
M. Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à M. Francis CHEDOZEAU,  
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,  
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,  
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,  
M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIÈRE.

**SECRÉTAIRE** : Mme René GRUZ,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 5 pouvoirs.

**Objet de la délibération** : Demande de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la toiture de la mairie.

Les ardoises de la toiture de la mairie étant devenues poreuses et fragiles il est nécessaire de les remplacer afin d’éviter tout soucis d’infiltration d’eau et de déperdition de chaleur.

Le coût financier de ces travaux s’élevant à 37 874,05 € HT, soit 41 661,46 € TTC, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter l’aide de l’État, via l’attribution de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2020.

Cette dotation d’un montant de 11 362,22 € HT prendrait en charge 30 % du montant total des travaux.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de solliciter les services de l’État pour l’attribution de cette dotation.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s’y rapportant.

Au Registre sont les signatures,  
Pour Copie conforme,  
En Mairie, le 16 janvier 2020

Le Maire,

Géry WIBAUX



AR PREFECTURE

086-218601862-20200116-D2020\_04-DE  
Regu le 16/01/2020